

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-105 du 10 octobre 2023
Portant sur le financement du service assainissement collectif
Souscription d'une ligne de trésorerie**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

| | | |
|--|----------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 62 | | |
| Présents : 40 | Votants : 48 | POUR : 48 |
| Pouvoirs : 8 | Abstention : 0 | CONTRE : 0 |
| Excusés : 4 Absents : 10 | Exprimés : 48 | |

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

Excusés : JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER, MONTEIL.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Par délibération 2023-008bis en date du 1^{er} février 2023, le Conseil communautaire a acté la souscription d'une ligne de trésorerie pour pouvoir faire face à la fin des travaux d'assainissement du bourg de Mérinchal. Cette ligne de trésorerie a été entièrement remboursée le 21 août 2023.

Toutefois, le versement du solde des subventions n'ayant pas été complètement débloqué et, afin de ne pas pénaliser le service, il est proposé au conseil communautaire de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie de 150 000 €, pour 6 mois supplémentaires.

La Caisse d'Épargne a répondu favorablement à notre demande.

Le tableau ci-après présente les résultats de la consultation :

| Organisme | Type de contrat | Conditions |
|------------------|---------------------|--|
| Caisse d'Épargne | Ligne de trésorerie | Taux : €STER* + 0.69 % |
| | | Commission : 0,10% du montant de la ligne, soit 150 € |
| | | Durée : 6 mois |
| | | Déblocage : quasi-immédiat |
| | | Commission de non-utilisation : 0,15% du montant non débloqué. |

*Dans l'hypothèse où la ligne de trésorerie serait utilisée dans son intégralité (soit 150 000 €) et sur toute la durée fixée (soit 6 mois), le coût est estimé, sur la base d'un indice €STER à 3,651 % (cours du 06/09/2023), à 3 405,75 €. $[(150\ 000\ € \times 4,341\ %) / 2 + 150\ €]$

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-105-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Dans la mesure où il s'agit d'un taux variable, ce dernier, qui sera appliqué sur l'encours tiré, pourra varier chaque jour.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACTE la souscription de la ligne de trésorerie ;
- RETIENT la proposition présentée aux conditions énoncées ;
- AUTORISE le Président à signer tout document utile à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 16 octobre 2023
Pour copie conforme, le 16 octobre 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance,
Pierre DESARMENIEN